

ANSER INDICUS

Nom commun : **Oie à tête barrée**
Catégorie : **FAUNE**
Famille : ***Anatidae***
Milieu : **Eau douce**
Origine géographique : **Asie centrale**
Nom Anglais : **Bar-headed goose**
Auteur : **Latham, 1790**
Introduction en France : **métropole**

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

L'Oie à tête barrée est une espèce ornementale issue du commerce. Elle est introduite localement sur des plans d'eau de particuliers, de collectivités. Certains couples peuvent s'émanciper et se reproduire. Les premières observations dans le milieu naturel datent de 1999 (Dubois, 2007). En France, en 2014, six couples nicheurs ont été recensés, pour un total de 52-59 individus (contre un seul couple nicheur en 2011) (Dubois et Cugnasse, 2015). Il s'agit dans la plupart des cas d'oiseaux nichant dans des parcs, golfs et jardins publics.
Aucun impact documenté actuellement.

Répartitions :

En France
En Europe

Contributions : Jean-François Maillard
Date de rédaction : **07/04/2017, version 2**

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement.Invabio.fr
ONCFS - page 108
Oiseaux.net
INPN
DAISIE
CABI
GB NNSS

Dubois, P.J., 2007. Les oiseaux allochtones en France: statut et interactions avec les espèces indigènes. Ornithos 14, 329–364.
Dubois PJ et Cugnasse JM. 2015. Les populations d'oiseaux allochtones en France, 2014. 3ème enquête nationale. Ornithos 22-2: 72-91.

Espèce dont la détention est soumise à autorisation :
• Arrêté du 10 août 2004 (en lien avec la CITES) fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
• Arrêté du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques

CITATION

GT IBMA. 2016. *Anser indicus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.